

TOUTES LES DYNAMIQUES URBAINES SONT CONCERNÉES

*par Jacqueline Angleraud **

Quelles sont les possibilités d'action d'une ville, et de ses élus ?

Du point de vue de l'âge de sa population, une agglomération urbaine se distingue des territoires qui l'entourent, surtout si elle appartient à une région dont la population est plus âgée que la moyenne nationale. Son solde migratoire est généralement positif et l'âge moyen y est plus bas que dans le territoire alentour (1). En effet, même si des seniors reviennent dans leur cité d'origine, ou quittent la campagne à cause de l'attrait des services, des équipements, de l'offre culturelle, loin de concentrer la population vieillissante de la région, la ville attire une population jeune du fait des possibilités qu'elle offre : université, emplois, services, activités culturelles et sportives...

L'équipe municipale doit donc conduire une politique qui prenne en compte la diversité des âges et des besoins et qui puisse anticiper sur des évolutions qui s'esquissent. Les potentiels et les besoins des personnes âgées font partie de l'ensemble des atouts et des besoins sociaux de la ville, et les réponses données cherchent à s'intégrer dans une cohérence d'ensemble.

Tout commence, en effet, avec l'analyse des besoins. Un outil existe en France, formalisé par une loi de 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS). À Limoges, par exemple, cette analyse à plusieurs entrées intègre celle des besoins des personnes âgées. L'ABS permet de réunir tous les partenaires, y compris associatifs, de façon à analyser les besoins à court mais aussi à moyen terme, car une Ville doit être vigilante pour ne pas en rester à la seule expression des besoins immédiats.

Rester chez soi, dans son quartier

Directement, ou par les familles et les associations, les personnes âgées expriment surtout le souhait de rester chez elles, dans leur quartier, le plus longtemps possible. Ce désir oriente une série de besoins à prendre en compte : logements adaptés, services à la personne, animations culturelles, offres de transport...

Pour répondre aux besoins de logement des personnes âgées, tout en favorisant le lien social de quartier, diverses propositions sont nécessaires. À Limoges, la réhabilitation du parc privé en centre ville, où vivent une proportion importante de personnes âgées, et son adaptation aux personnes à mobilité réduite sont conduites

** Adjointe au maire de Limoges, chargée de l'action sociale, vice-présidente du CCAS*

(1) C'est le cas de Limoges, ville de 137 000 habitants, qui compte seulement 30 215 personnes de plus de 60 ans (recensement de 1999).



en partenariat (ANAH, Office public HLM, associations, Pact Arim, Conseil général...), de façon à maintenir une offre de logement social en centre ville (2). Dans des cités HLM anciennes, voire très anciennes, qui n'avaient pas d'ascenseur, la réhabilitation a bénéficié à beaucoup de personnes âgées aux retraites modestes.

Le maintien chez soi et la persistance d'une vie sociale dépendent souvent de la proximité des services. Pour sa part, une Ville peut favoriser les services aux personnes, et pas seulement aux personnes âgées, en encourageant les initiatives, en contribuant à mutualiser les associations, en créant des plates-formes de services (3) ou des services de portage de repas à domicile (4).

Favoriser le maintien à domicile et le lien social passe également par l'accès aux transports. Une Ville peut choisir de favoriser des coûts réduits, voire la gratuité totale, pour les transports sur l'ensemble de l'agglomération (5). Les offres de transport peuvent aussi s'adapter aux personnes dépendantes : minibus...

Lorsque le maintien à domicile est devenu impossible pour des personnes dépendantes, celles-ci doivent pouvoir trouver les équipements adaptés : foyers-logements, résidences pour personnes âgées, EHPAD... La Ville peut faire elle-même des offres d'équipements (6). Mais dans la mesure où le désir de rester chez soi et les mesures favorisant le maintien à domicile se conjuguent, il est possible que les besoins en équipements nouveaux ne soient pas aussi importants demain qu'on pourrait l'imaginer aujourd'hui.

Des moteurs d'urbanité

L'analyse des besoins des personnes âgées, et surtout les réponses qui y sont apportées en termes de logement, de services, de transports, d'équipements, d'animation culturelle et sportive... ont des incidences considérables sur les dynamiques urbaines, notamment par les emplois directement et indirectement générés. On le sait, les maisons d'accueil (7) et les services à domicile sont d'importants pourvoyeurs d'emplois. Les personnes âgées représentent donc un enjeu économique considérable pour une ville qui veut penser l'ensemble de ses politiques à la fois en termes d'emplois et de services.

L'aide aux aidants, de plus en plus nombreux (professionnels et bénévoles), est devenue un besoin urgent. La qualité des services rendus et de la relation avec les usagers s'impose ; elle suppose donc de mettre en place des formations. En partenariat avec d'autres collectivités territoriales et avec des associations, une Ville peut largement contribuer au développement de ces formations (8).

Lorsqu'une Ville a la chance de disposer d'un tissu associatif important et ancien, les personnes âgées peuvent y trouver leur place et ainsi favoriser les liens intergénérationnels (9). Ces

(2) Avec 29 % de logement social, Limoges est bien au-delà de la barre des 20 % imposés par la loi.

(3) Comme « Proximain » à Limoges, où associations et individuels sont disponibles pour faire les courses des personnes âgées ou handicapées.

(4) Une tradition sociale à Limoges, où 113 000 repas ont été portés en 2004.

(5) À Limoges, depuis des décennies, les transports sont gratuits pour les plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales. Pour étendre le bénéfice de cette mesure, le CCAS intervient pour les retraités de moins de 65 ans, ou non inscrits sur les listes, justifiant de bas revenus.

(6) À Limoges, la ville gère 3 EHPAD et 3 foyers-logements.

(7) Plus de 3000 personnes sont salariées dans les maisons de retraite ou d'accueil sur la région Limousin.

(8) L'efficacité du plan de formation, mis en place sous la responsabilité du Conseil régional Limousin, fait l'unanimité.

(9) Par exemple, la participation à des événements sportifs intergénérationnels se développe...

POINTS CLÉS DE L'« AIDE AUX AIDANTS »

À l'aube des problèmes massifs liés au vieillissement, le soutien très important des aidants familiaux à leur proche dépendant apparaît déjà comme un constat significatif (1). Forte de ses valeurs mutualistes, la MSA a donc développé depuis une vingtaine d'années des actions de soutien aux aidants qui s'inscrivent dans une démarche territorialisée et de proximité (2).

Au-delà du constat d'importance que pourra revêtir cette aide dans les années à venir, il est nécessaire de s'interroger sur ce phénomène pour adopter une position réaliste sur l'aide aux aidants. Tout d'abord, il convient de se départir des représentations nostalgiques des solidarités familiales, la place de l'aidant n'étant pas toujours enviable dans une économie de l'auto-subsistance. Cette vision nostalgique nous conduirait à ne prendre en compte, pour les préserver, que les formes de solidarité traditionnelles, c'est-à-dire celles qui s'exercent sous le même toit ou dans la proximité. Or, tout tend à démontrer que les solidarités familiales n'ont pas disparu avec la mobilité géographique et la distance. Elles ont simplement évolué, se sont adaptées et répondent également, il ne faut pas l'oublier, aux souhaits de la génération d'« aidés » actuels, qui, bien souvent, ne veulent pas que leur vieillissement soit une charge pour leurs enfants.

Les formes « modernes » de solidarité, si elles sont méconnues, n'en sont pas moins existantes. Et si en apparence l'aide semble moins continue ou s'il elle s'effectue à distance, la mobilité des aidants, l'usage du téléphone, les congés de RTT, les modes d'organisation intra-familiaux sont autant de « nouvelles donnes » qui entretiennent réellement les liens affectifs et sociaux au sein de la parenté. Combien d'enfants, de petits-enfants qui s'organisent pour visiter ou recevoir leurs parents âgés le week-end,

la semaine, etc. ? qui, lorsque la dépendance survient, font office de « coordination » entre le monde médical, les services de maintien à domicile et autres services sociaux, ou qui assurent seuls les besoins parfois lourds du quotidien ? qui sont présents au moment des situations de crise ou d'urgence ?

Une représentation erronée, qui voudrait que seules les familles assument le poids de la dépendance de leur proche, ne correspond plus, ni aux souhaits des aidés et des aidants, ni aux garanties de libertés individuelles, ni à la réalité d'un vieillissement de masse de la population. Si, depuis quelques dizaines d'années, les pouvoirs publics développent des politiques de maintien à domicile et d'hébergement adaptées à la dépendance, des dispositifs intégrant solidarité primaire (celles des familles) et solidarité secondaire (celle de l'État), en parfaite complémentarité, doivent être inventés.

Enfin, de manière plus concrète, le développement d'un dispositif de solidarité « secondaire » sur un territoire doit permettre à chaque aidant de « prendre sa part de responsabilité » au sein de la structure familiale, tout en évitant l'épuisement, les situations de crise, la culpabilisation, et en maintenant un bon équilibre entre la prise de relais par les professionnels et la « place » dévolue aux membres de la famille. C'est à ces conditions que les liens sociaux de l'aidant, de l'aidé, et de l'aidant et l'aidé entre eux, pourront être maintenus.

Bruno Lachesnaie et Aline Mahout

*Caisse Centrale
de la Mutualité Sociale Agricole*

(1) 55 % des ressortissants agricoles âgés et en perte d'autonomie ne reçoivent une aide que de leurs proches (Chiffre DREES 2001).

(2) Information, groupes de paroles, prestation d'aide au répit, suivi psycho-social individualisé, etc.



associations jouent également un rôle central pour l'expression des personnes âgées, l'analyse partagée des besoins, et la réponse à leur donner. Le travail avec les associations est donc essentiel pour une ville et sa municipalité (10).

Une Ville peut avoir elle-même son propre pôle d'animation seniors, de façon à contribuer à rompre l'isolement par des activités de loisirs et des sorties culturelles, et à créer de la convivialité (11). L'importance sociale de ce qui est proposé (12) ne doit pas empêcher une réflexion sur les évolutions de la demande et donc des propositions (13). Si l'intégration des seniors et l'utilisation de leur potentiel sont et seront des facteurs importants pour le dynamisme d'une ville, ceux d'aujourd'hui n'ont ni les mêmes demandes ni les mêmes souhaits que leurs parents (14).

Les solidarités portées par la collectivité territoriale s'articulent avec les solidarités familiales. À cet égard, le Comité Local d'Information et de Concertation est un outil précieux, par exemple, par sa collaboration avec le secteur hospitalier pour un soutien au moment où les personnes reviennent chez elles. Dans les familles, les nouveaux seniors jouent un rôle charnière par la prise en charge de leurs parents âgés et par leur implication dans le tissu associatif.

Des zones d'ombres demeurent nécessairement dans l'intégration des personnes âgées dans les dynamiques urbaines. Même si une ville a fait le choix de politiques sociales animées par un fort souci de solidarité, les services à domicile sont onéreux et des problèmes de solvabilité se posent pour une partie de la population. La Ville est donc conduite à travailler étroitement avec les associations caritatives (15), non seulement pour répondre à des besoins limités échappant au maillage des solidarités publiques, mais en amont, pour que ces associations soient parties-prenantes de l'analyse des besoins sociaux (16).

Au total, une Ville ne dispose pas de tous les leviers pour que les personnes âgées soient acteurs des dynamiques urbaines, mais elle peut être à l'écoute des forces vives, favoriser des analyses partagées, développer divers partenariats (17). Elle est bien placée pour intégrer les dynamismes et les besoins des personnes âgées dans une politique cohérente qui articule politiques du logement, des transports, urbanisme, aides à la personne, développement économique, propositions culturelles, etc. Avec la responsabilité spécifique de coordonner, en bon chef d'orchestre, la participation de tous, mais aussi d'anticiper les évolutions de la ville et de ses habitants.

Jacqueline Angleraud

(10) Associations de tous types, clubs d'ânés, amicales de quartier, conseils de quartier contribuent au lien social.

(11) 2700 personnes à Limoges pour un repas offert aux plus de 65 ans. L'opération se répète trois fois par an.

(12) Les colis de Noël, diversifiés selon qu'il s'agit de personnes chez elles, en hôpital ou en maison de retraite, gardent une grande force symbolique.

(13) Aujourd'hui par exemple, beaucoup n'ont plus besoin de la stimulation des clubs d'ânés pour visiter des expositions ou participer à des manifestations sportives.

(14) Aujourd'hui, une ville se doit de proposer des services et de l'animation culturelle, des équipements et des événements sportifs à des retraités qui sont en pleine possession de leurs moyens. Les bibliothèques multimédias, par exemple, sont très prisées des seniors.

(15) Secours Catholique, Secours populaire, Restos du cœur, Banque alimentaire, Croix-Rouge...

(16) Au-delà des ressources financières, des difficultés spécifiques sont à prendre en charge, par exemple celles des personnes handicapées vieillissantes ou des travailleurs immigrés âgés pour lesquels l'intégration dans les maisons de retraite rencontre parfois des difficultés.

(17) Tant avec l'État, le Conseil régional, le département, la CAF, la CPAM, les établissements hospitaliers, qu'avec les diverses associations.